



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Pôle emploi

Question écrite n° 54261

Texte de la question

M. Jean-Michel Villaumé attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur l'inquiétante situation au Pôle emploi. Bien que la fusion ANPE-ASSEDIC reste à l'évidence un défi considérable, ce projet a été mené certainement trop rapidement depuis son origine. Cette précipitation a eu pour conséquence directe de confronter les agents du Pôle emploi à un double défi : mettre en oeuvre la fusion et faire face à la montée inexorable du chômage. La dégradation rapide de la situation démontre clairement, s'il en était besoin, qu'il n'est pas possible de mener ces deux fronts dans le même temps sans que la structure ne connaisse de gros soucis de fonctionnement. La fusion génère une quantité de problèmes que la crise et l'afflux de milliers de nouveaux chômeurs portent hors de contrôle. La gestion, au même moment, d'une crise économique à la dimension inconnue et du défi considérable que constitue la fusion, a très fortement dégradé les conditions de travail des agents du Pôle emploi. Ils doivent apprendre à gérer sur le tas plusieurs postes de travail et une redéfinition profonde des postes au moment même où il serait plus que jamais nécessaire de concentrer chacun sur son métier et sur ses compétences. Les agents doivent bien souvent changer d'unité sur des cycles très courts tout en étant en première ligne face au désespoir que répand la crise. Les menaces physiques ou verbales et les agressions se multiplient dangereusement. Les conséquences sont donc négatives pour tout le monde, les agents du Pôle emploi, les chômeurs et les entreprises qui font face à un interlocuteur qui s'éloigne au moment même où il devrait se rapprocher. C'est pourquoi, dans ce contexte particulièrement éprouvant, il lui demande de débloquer dès aujourd'hui les moyens humains et financiers promis lors de la mise en place de la fusion afin de faire face à cette situation préjudiciable, tant pour les agents du Pôle emploi que pour les demandeurs d'emploi.

Texte de la réponse

La fusion de l'ANPE et du réseau des ASSEDIC a été lancée à une période où le chômage, dans notre pays, connaissait une baisse. La conjoncture s'est très brusquement retournée au moment même où Pôle emploi était mis en place, au mois de décembre 2008. Si des dysfonctionnements ont pu être relevés localement, il convient de noter que les personnels du nouvel opérateur ont, avec beaucoup de courage, relevé le défi qui se présentait. Pour répondre à l'urgence de la situation, il a d'abord été demandé aux conseillers de se focaliser prioritairement sur les tâches « régaliennes » : accueil, inscription et indemnisation des demandeurs d'emploi. Pour le mois d'avril 2009, le taux d'inscriptions réalisé moins de cinq jours après identification s'élevait à plus de 93 %. De même, le nombre de dossiers d'indemnisation en instance qui avait atteint un niveau inquiétant en fin d'année 2008 s'est stabilisé autour de 50 000. À la fin du mois de mai 2009, plus de 12 000 agents de Pôle emploi ont été formés pour répondre aux missions unifiées du nouvel opérateur. Les 1 840 recrutements annoncés par le Président de la République fin mars 2009, qui s'effectuent depuis le mois de mai 2009, vont permettre d'apporter un renfort utile en cette période. En outre, et indépendamment de ces recrutements, 500 nouveaux postes vont être créés par contrat à durée déterminée pour être affectés aux plate-formes téléphoniques régionales qui centralisent les demandes d'inscription et de rendez-vous. Là encore, ces recrutements permettront d'améliorer le service du 39-49 et de réaliser des gains d'efficacité. Par ailleurs,

l'appel d'offres lancé en avril 2009 pour l'accompagnement renforcé par des prestataires extérieurs de 320 000 chômeurs sur deux ans devrait aboutir à la mise en place de ce suivi d'ici le mois de septembre 2009. Pour mémoire, ce marché a été fractionné en 66 lots régionaux adaptés aux situations locales et destinés à couvrir l'ensemble du territoire national incluant l'outre-mer. Pour permettre aux conseillers de Pôle emploi de se concentrer sur leur coeur de métier (indemnisation, suivi mensuel des demandeurs d'emploi, accueil des demandeurs d'emploi s'inscrivant pour la première fois), certaines activités seront entièrement externalisées : évaluation des compétences, ateliers CV. Enfin, le recours aux organismes de cotraitance, tels que les missions locales, dédiés aux publics « jeunes », sera renforcé. Ces différentes mesures traduisent la volonté des différents acteurs de la politique de l'emploi d'assurer un service public de l'emploi dans le respect le plus strict du principe d'égalité, au service des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Villaumé](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54261

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6848

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7905